

sommes actuellement en discussion avec toutes les provinces. De nombreux intervenants essaient de réaliser un consensus national autour d'un paiement global selon une approche s'apparentant à celle employée pour le compte de stabilisation du revenu net.

Vendredi, en Alberta, nous avons dit que nous allions poursuivre ce genre d'approche afin d'en arriver à un consensus national. Si nous n'y parvenons pas, nous serions prêts à travailler à une solution qui soit de nature à identifier et à prendre en compte le plus grand nombre de priorités provinciales possible.

De plus, nous avons arrêté la date du 1^{er} août 1994. Il va de soi que les discussions se poursuivront avec toutes les parties intéressées afin de rallier à un consensus le plus grand nombre de provinces et de particuliers possible.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, il n'y a donc pas d'entente.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme il le sait, les subventions du Nid-de-Corbeau sont vitales pour tous les agriculteurs des prairies, peu importe de quelle façon elles sont versées. Les agriculteurs voudraient savoir si tout changement éventuel de la méthode de paiement aurait une incidence sur l'ampleur de l'aide. Cet aspect est crucial.

Le ministre peut-il maintenant affirmer à la Chambre avoir garanti aux agriculteurs que le niveau de l'aide au transport ne diminuera pas, quelle que soit la proposition adoptée parmi celles qui sont à l'étude? Peut-il assurer que l'aide demeurera au même niveau?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les discussions se poursuivent en fonction d'une certaine somme d'argent disponible que l'on appelle la subvention du Nid-de-Corbeau.

Si nous en avons discuté avant le 2 décembre de l'année dernière, la somme aurait été de 720 millions de dollars, mais, depuis lors, l'exposé économique a réduit les subventions et contributions de 10 p. 100.

Il faudra donc tenir compte de ces considérations, quelle que soit la solution adoptée. La somme d'argent disponible sera déterminée par la situation économique du gouvernement en temps et lieu.

• (1450)

[Français]

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que le ministre a admis, hier, qu'il n'a aucun plan pour l'industrie aérienne, est-ce que le ministre est maintenant prêt à admettre que les politiques de son gouvernement ont fortement contribué aux problèmes sérieux de cette industrie et qu'il manque maintenant de courage pour annoncer un vrai plan pour stabiliser une industrie qui est tellement importante pour l'économie canadienne?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il semble bien que l'honorable député d'Ottawa-Sud ne fait pas partie des *nervous nellies* par son comportement, mais je pense qu'il trompe la population en disant que j'ai admis hier que nous n'avions aucun plan. Ce que je lui ai dit hier, c'est que les dirigeants des deux compagnies de transport avaient dit publiquement que la façon pour eux de corriger leur situation financière était d'éliminer la surcapacité et qu'ils avaient tous les moyens possibles pour le faire eux-mêmes, et que nous allions intervenir s'ils refusent d'assumer leurs responsabilités.

[Traduction]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, après avoir menacé pendant des mois de réétalonner, comme il dit, le cadre réglementaire de l'industrie aérienne, le ministre a dit hier que les compagnies aériennes pouvaient résoudre elles-mêmes le problème, alors même qu'un grand transporteur a dû recourir avant-hier à la faillite afin de se protéger de ses créanciers.

Le ministre a-t-il quelque plan secret en vue de régler les problèmes du secteur aérien ou ne voit-il pas que le duopole national qui existe à l'heure actuelle est fondamentalement instable et le restera?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit maintes fois et je répéterai ici que l'industrie aérienne connaît les problèmes. Elle dispose de tous les moyens nécessaires pour y remédier. Nous lui donnons le temps de s'autodiscipliner. Si elle ne le fait pas, nous allons entamer un processus de réétalonnage.